

Infos migrations

Numéro 62 - février 2014

Présence étrangère en Europe

Synthèse

DSED

Présence étrangère en Europe

Environ une personne sur dix dans l'Union européenne est née dans un pays qui n'est pas celui où elle réside. Proximités géographiques ou culturelles expliquent les particularités de chaque pays d'accueil en termes d'origines. A l'inverse des origines, les caractéristiques de sexe et d'âge sont plus homogènes par pays d'accueil. Conséquences de migrations plus anciennes, les personnes de deuxième génération occupent une place importante seulement dans quelques pays, dont la France.

La population de l'Union européenne (UE, 27 pays en 2012) s'est accrue de 1,1 million de personnes en 2012, atteignant 506 millions. Cette augmentation est due à la natalité (0,2 million) mais surtout à l'immigration (0,9 million). Un peu moins d'une personne sur dix vit dans un pays de l'UE, tout en étant née dans un autre pays (UE ou pays « tiers »), soit 48 millions de personnes. Cette moyenne recouvre cependant de grandes disparités selon les Etats membres.

Part des personnes nées à l'étranger : la France occupe une position moyenne dans l'Union européenne

En France (y compris les départements d'outre-mer, en 2010), la population est de près de 65 millions d'habitants et le nombre des personnes nées à l'étranger s'élève à 7 millions, soit un peu plus d'une personne sur dix **[1]**. Ce qui place la France dans la moyenne européenne, comme d'autres grands pays tels que l'Allemagne ou le Royaume-Uni **[2, 3]** (*tableau 1*). Certains pays se situent nettement au-dessus de cette moyenne : c'est le cas de petits pays comme le Luxembourg qui accueille le plus d'immigrés en proportion (33 %), Chypre, l'Estonie, la Lettonie, mais aussi l'Autriche. Tous ces pays ont une proportion de personnes nées à l'étranger supérieure à 15 %. À l'inverse, certains pays accueillent très peu de personnes nées à l'étranger comme la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie avec des proportions inférieures à 2 %. D'anciens pays d'émigration, comme l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne, sont devenus jusqu'à la crise de 2008 des pays d'immigration importante avec une part de personnes nées à l'étranger comprise entre 8 % et 14 %.

Choix du pays de migration et proximité géographique ou culturelle

Si les flux migratoires sont la plupart du temps la conséquence de mutations économiques ou politiques, le choix du pays de résidence s'explique le plus souvent par la proximité géographique, les liens historiques ou la connaissance de la langue **[4]**.

Une part importante des mouvements migratoires en Europe ont lieu entre les différents pays de l'Union européenne, souvent avec les pays limitrophes. Ainsi, beaucoup de personnes nées en Albanie vivent en Grèce ou en Italie. De même, les ressortissants de l'ancienne Yougoslavie sont nombreux en Slovénie et en Autriche, les personnes nées en Pologne sont très représentées en Allemagne, les personnes originaires de Finlande en Suède et celles originaires d'Irlande au Royaume-Uni. Un nombre important de personnes nées en Russie ou en Ukraine vivent aussi dans les anciens pays de l'Union soviétique, comme les pays baltes, ou les anciens pays satellites comme la Hongrie ou la Bulgarie.

Globalement, environ une personne née à l'étranger et résidant dans un pays de l'UE sur trois est née dans un autre pays de l'UE. Cette proportion s'observe ainsi dans les pays les plus peuplés (Allemagne, France, Royaume-Uni). Il y a peu d'exceptions : l'Irlande et surtout le Luxembourg, où les personnes nées dans un autre pays de l'UE sont majoritaires parmi les personnes nées à l'étranger.

Les liens issus de l'histoire coloniale ont aussi fortement influencé le choix des pays d'accueil. Ainsi, le Royaume-Uni accueille des personnes originaires d'Inde et du Pakistan, la France des personnes venant d'Algérie et du Maroc. Les Pays-Bas accueillent des personnes venant du Surinam et d'Indonésie, le Portugal des ressortissants de l'Angola, l'Espagne des ressortissants de l'Équateur et de Colombie. Certains pays se distinguent par des flux d'entrée spécifiques importants, anciens ou récents, comme l'immigration turque en Allemagne (avec près de 2 millions de personnes) ou l'arrivée récente des Roumains en Espagne ou des Polonais au Royaume-Uni. Le dernier élargissement de l'UE entraîne des nouveaux flux migratoires, par exemple issus des pays d'Europe orientale.

Tableau 1 : population totale et part des personnes nées à l'étranger dans l'UE à 27 en 2008

	population totale (en milliers)	part des personnes nées à l'étranger (en %)
Allemagne	81 802	12,0
Autriche	8 368	15,2
Belgique	10 840	13,9
Bulgarie	7 418	1,0
Chypre	803	18,8
Danemark	5 535	9,1
Espagne	45 989	14,0
Estonie	1 340	16,3
Finlande	5 361	4,3
France	64 716	11,1
Grèce	11 305	11,1
Hongrie	10 014	4,4
Irlande	4 468	12,7
Italie	60 340	8,0
Lituanie	3 329	6,5
Lettonie	2 248	15,3
Luxembourg	502	32,5
Malte	414	6,8
Pays-Bas	16 575	11,1
Pologne	38 167	1,2
Portugal	10 638	7,5
Slovaquie	5 412	3,8
République tchèque	10 507	3,8
Roumanie	10 627	1,5
Royaume-Uni	62 027	11,3
Slovénie	2 047	12,4
Suède	9 341	14,3
Ensemble	490 133	9,7

Sources : OCDE, Eurostat et recensements nationaux, 2008.

Importance de l'immigration familiale

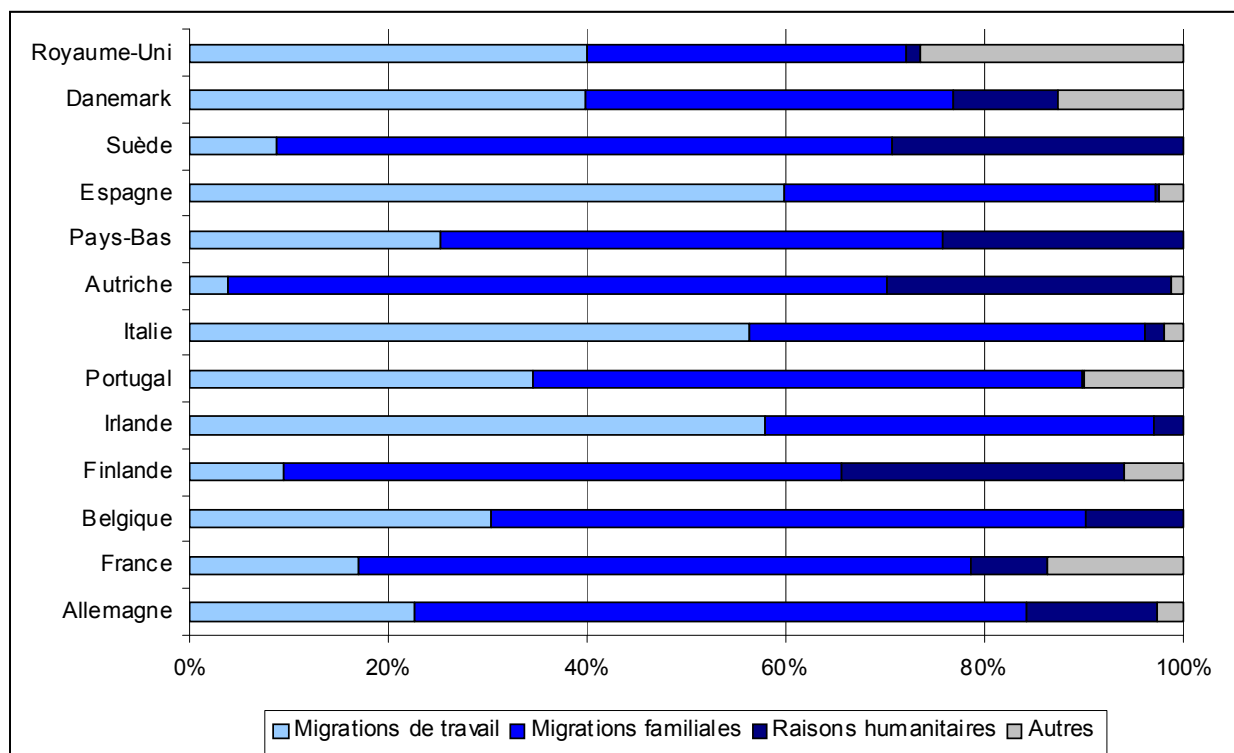
Les raisons de ces migrations peuvent être appréhendées, quoique de manière imparfaite, par le motif d'entrée dans le cadre des migrations permanentes, c'est-à-dire pour une durée de résidence au moins égale à un an. Les principaux motifs sont l'immigration familiale (60 %), économique (30 %) ou humanitaire (10 %). L'Espagne, l'Italie et l'Irlande se distinguent par une forte proportion d'immigrés pour motif économique (près de 60 % des entrées). Ces flux se sont cependant fortement réduits depuis le début de la crise en 2008. En France et en Allemagne, ce sont les entrées pour motif familial qui sont les plus importantes. Enfin, certains pays, comme la Suède, la Finlande et l'Autriche accueillent une plus grande part de migrants pour raison humanitaire (*graphique*).

Infos migrations

Page 3

Origines et motifs de migrations ont assez peu d'impacts sur la répartition par sexe et âge des personnes nées à l'étranger. D'une part, l'équilibre homme-femme est à peu près atteint dans tous les pays. Les femmes sont légèrement minoritaires dans certains pays où la migration de travail est plus importante, comme l'Italie ou l'Espagne. Mais c'est aussi le cas en France, plus du fait des origines (africaines) d'où les hommes migrent un peu plus fréquemment que les femmes. A l'inverse, parmi les pays où la population née à l'étranger est très importante, seule l'Allemagne se distingue par une part des femmes un peu au-dessus des 50 %. D'autre part, dans la plupart des pays, les immigrés sont surreprésentés aux âges où l'on est jeune adulte (20 à 40 ans), sous-représentés avant (en lien avec le fait que l'on migre essentiellement au début de l'âge adulte) et après la quarantaine. La faible proportion d'immigrés âgés résulte d'abord du fait que peu de pays ont une tradition ancienne d'immigration d'installation.

Graphique : répartition des entrées permanentes par motif dans quelques pays de l'UE



Source : OCDE, année 2011, synthèse de diverses sources.

Les descendants d'immigrés sont particulièrement nombreux en France

La question de la « deuxième génération » ne relève pas d'une problématique d'immigration. Cependant, dans l'ensemble de l'Union européenne, il existe de réels enjeux en matière d'éducation et d'emploi concernant cette population. De plus, le nombre de descendants d'immigrés augmente de façon soutenue, une tendance qui se confirmera dans les années à venir dans la plupart des pays de l'Union européenne.

En France, la part des personnes nées à l'étranger se situe dans la moyenne européenne. Les flux récents d'immigration sont inférieurs à ceux des pays les plus peuplés de l'UE (Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Espagne). La France se caractérise en revanche par un plus grand nombre de descendants d'immigrés (près de 7 millions en 2012 en France métropolitaine). La France est de ce point de vue en tête des pays de l'UE pour la part des personnes de deuxième génération [5].

Avertissement méthodologique : la « deuxième génération »

Pour les comparaisons avec d'autres pays, on retient les personnes dont l'un des parents au moins est né à l'étranger d'une part, et on se limite aux personnes âgées de 25 à 54 ans d'autre part.

Source : module sur l'emploi des immigrés et de leurs descendants, adossé aux enquêtes emplois de 2008.

Autres pays où ces personnes sont nombreuses : le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suède. Pour les deux premiers, comme pour la France, les liens avec leurs anciens empires coloniaux ont favorisé depuis longtemps la venue de personnes nées à l'étranger. Pour la Suède, une part importante de l'immigration a été d'origine finlandaise, des personnes attirés par le dynamisme économique suédois d'après 1945. Ces pays et la France sont donc depuis très longtemps des pays d'immigration, contrairement à beaucoup de pays de l'UE. L'ancienneté des flux migratoires associée à la venue et à l'installation des familles a favorisé depuis longtemps l'émergence d'une deuxième génération. En France, la part (13,5 %) de la « deuxième génération » est même supérieure à la part des personnes nées à l'étranger (13,1 %) (tableau 2). Ce qui place la France dans une situation atypique vis-à-vis des autres pays européens où la « première génération » est en moyenne plus que deux fois plus importante que la « deuxième ». A l'inverse, certains pays ont une part de personnes nées à l'étranger importante mais peu de personnes de deuxième génération. C'est le cas de l'Allemagne qui a longtemps privilégié la politique des « travailleurs invités » (mais ne s'installant pas). Autre situation, des pays comme l'Espagne, l'Italie ou le Portugal, où la part de la deuxième génération reste très faible. Ces pays ont longtemps été des pays d'émigration. Les années 2000 ont été pour eux une période de forte immigration, mais cette tendance ne s'est pas confirmée depuis l'apparition de grandes difficultés économiques depuis 2008.

Tableau 2 : les personnes de la « première » et de la « deuxième génération » dans quelques pays de l'UE

en %	ensemble des 25-54 ans (en milliers)	part de la 1e génération	part de la 2e génération	ensemble 1e et 2e générations
Allemagne	34,5	17,6	4,3	21,9
Autriche	3,7	18,4	6,9	25,3
Espagne	21,3	19,1	1,1	20,2
France	24,2	13,1	13,5	26,6
Italie	25,9	10,6	1,0	11,6
Pays-Bas	6,9	15,0	8,5	23,5
Pologne	16,2	0,3	2,9	3,2
Portugal	4,7	10,6	1,2	11,8
République tchèque	4,6	3,0	4,2	7,2
Roumanie	9,0	0,2	0,0	0,2
Royaume-Uni	24,9	15,6	8,8	24,4
Suède	3,6	16,2	9,6	25,8
Ensemble des 12 pays	179,4	12,8	5,2	18,0
Ensemble de l'UE 27	209,3	12,2	5,0	17,2

Champ : personnes de 25 à 54 ans.

Source : Voir encadré « avertissement méthodologique ».

Pour en savoir plus

[1] Mainguené Alice, « Les étrangers en France en 2010 », *Infos migrations* n° 61, février 2014.

[2] Eurostat, « Migrants in Europe – A statistical portrait of the first and second generation », édition 2011.

[3] OCDE, « International Migration Outlook », édition 2013.

[4] N'Sémi Noé, « Aperçu sur les migrations mondiales en 2013 », *Infos migrations* n° 63, février 2014.

[5] Bouvier Gérard, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », *Insee Références Immigrés et descendants d'immigrés en France*, édition 2012.